
V. AIDE FÉDÉRALE À L'EXPORTATION

Services de consultation sur les marchés

Afin d'aider les gens d'affaires canadiens, le gouvernement fédéral a des délégués commerciaux dans 67 pays. Ces représentants offrent, partout dans le monde, leur concours aux exportateurs canadiens et aident les acheteurs étrangers à recenser les fournisseurs canadiens qui peuvent répondre à leurs besoins. Le rôle du délégué commercial ne se limite pas à servir d'agent de liaison entre l'acheteur et le vendeur, il consiste également à conseiller les exportateurs canadiens dans toutes les étapes de la commercialisation, notamment en identifiant les possibilités d'exportation, en évaluant la concurrence exercée sur les marchés, en les présentant aux gens d'affaires et aux fonctionnaires étrangers, en sélectionnant et en recommandant des agents, ou encore en fournissant des conseils sur les conditions de paiement et une aide pour résoudre les problèmes concernant les tarifs et l'accès aux marchés. En outre, les délégués commerciaux s'emploient activement à trouver des débouchés et à encourager les activités d'ordre promotionnel.

Les directions de l'expansion du commerce du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa, constituent une autre source de renseignements. Chacune s'occupe des marchés existant dans une région géographique particulière, l'Amérique latine et les Antilles dans le cas présent. Ces directions constituent le principal lien entre le gouvernement et les délégués commerciaux qui travaillent à l'étranger. Dans le cas du Chili, les délégués commerciaux se trouvant à Santiago sont constamment en rapport avec les agents du Secteur de l'Amérique latine et des Antilles à Ottawa dont l'adresse est la suivante :